

POLITIQUE 2500-037

TITRE :	Politique sur l'enrichissement de la formation par le numérique	
ADOPTION :	Conseil universitaire	Résolution : CU-2016-12-14-12
ENTRÉE EN VIGUEUR :	Le 14 décembre 2016	

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	2
1. CHAMP D'APPLICATION	2
2. DÉFINITIONS	2
3. PRINCIPES	3
4. ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE LA POLITIQUE	4
4.1 Qualité de la formation	4
4.2 Soutien au personnel lié à l'enseignement.....	4
4.3 Expérience d'apprentissage des étudiantes et étudiants.....	5
5. RESPONSABILITÉS	6
5.1 Université.....	6
5.2 Facultés et centres universitaires de formation.....	6
5.3 Personnel lié à l'enseignement	7
5.4 Étudiantes et étudiants	7
5.5 Service de soutien à la formation et Service des technologies de l'information	8
6. RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE, DE L'APPLICATION ET DU SUIVI DE LA POLITIQUE	8
7. ENTRÉE EN VIGUEUR	8

PRÉAMBULE

La *Politique sur l'enrichissement de la formation par le numérique* s'inscrit dans la vision selon laquelle une intégration judicieuse du numérique dans la formation, tant en présence qu'à distance, apporte une valeur ajoutée à l'expérience d'enseignement et à l'expérience d'apprentissage. En effet, un usage approprié du numérique dans les programmes et dans les activités pédagogiques de l'Université permet de répondre avec une plus grande flexibilité (de temps, de lieux et de pédagogie) aux besoins d'apprentissage des étudiantes et étudiants. De plus, l'enrichissement de la formation par le numérique contribue à en faire des diplômées et diplômés compétents et prêts à relever les défis dans les milieux de pratique qui recourent de plus en plus aux solutions numériques.

Puisqu'elle vise l'enrichissement de la qualité de la formation, soit de l'enseignement et des apprentissages, incluant l'évaluation des apprentissages, cette politique complète quatre politiques de l'Université:

- la *Politique-cadre sur la qualité de la formation* (Politique 2500-024); qui inclut les finalités de formation);
- la *Politique de promotion de la qualité de l'enseignement* (Politique 2500-001);
- la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007);
- la *Politique sur l'évaluation des apprentissages* (Politique 2500-008).

La mise en œuvre de cette politique doit se faire dans les limites des ressources humaines et matérielles que l'Université, les facultés, les centres universitaires de formation et les services sont en mesure d'allouer et de déployer pour l'enrichissement de la formation par le numérique.

1. CHAMP D'APPLICATION

L'Université soutient l'intégration du numérique aux trois cycles d'études, tant dans les programmes que dans les activités pédagogiques, qu'ils ou elles soient offerts en présence, totalement à distance ou selon un mode hybride.

Cette intégration peut se réaliser en formation initiale et en formation continue, tant dans les programmes de type visée professionnelle ou disciplinaire que de type recherche. Elle vise aussi les programmes délocalisés et conjoints avec les partenaires nationaux et internationaux avec qui elle conclut des ententes. Les facultés et centres universitaires peuvent en tirer parti pour favoriser d'autres domaines d'activités (recherche, veille scientifique, gestion pédagogique, service à la collectivité, formation continue non créditée, etc.).

2. DÉFINITIONS

Formation à distance

Dispositif d'enseignement-apprentissage qui utilise un ensemble de moyens techno-pédagogiques organisés pour atteindre les cibles de formation d'un programme ou d'une activité pédagogique tout en offrant à l'étudiante ou l'étudiant une flexibilité de lieu (possibilité d'étudier dans le lieu de son choix) ou une flexibilité de temps (possibilité d'interagir de façon simultanée ou différée avec le personnel lié à l'enseignement).

La formation à distance est offerte en ligne et peut être :

- **totale**ment à distance, c'est-à-dire qu'elle est composée exclusivement d'activités pédagogiques offertes et réalisées dans un lieu non déterminé par l'Université et au choix de l'étudiante ou de l'étudiant.

- **hybride**, c'est-à-dire qu'elle est composée d'activités pédagogiques qui combinent, en proportions variables, des séances en présence, ainsi que des séances à distance.

Qu'une activité pédagogique soit totalement à distance ou hybride, elle peut être :

- **synchrone**, c'est-à-dire en situation de communication en temps réel, en simultanée;
- **asynchrone**, c'est-à-dire en situation de communication en temps différé (au moment qui convient à l'étudiante ou à l'étudiant);
- **mixte**, c'est-à-dire en situation de communication synchrone et asynchrone.

Littératie numérique

Maîtrise d'un ensemble de compétences permettant d'utiliser aisément l'ordinateur, Internet et un ensemble de ressources en découlant. La littératie numérique permet de créer des contenus numériques¹ et de comprendre les médias numériques, ainsi que leur rôle et leur impact sur la société, les organisations et les individus.

Numérique

Service ou information supporté par un ensemble de technologies de l'information et de la communication. Dans le cas de la formation totalement à distance, le numérique passe par Internet.

Personnel enseignant

Membre du personnel d'une faculté ou d'un centre universitaire de formation contribuant à l'une ou l'autre des étapes relatives à la réalisation d'une activité pédagogique, soit à sa conception, à sa production, à sa diffusion, à l'encadrement, à l'évaluation des apprentissages et à un retour réflexif; ces personnes peuvent être des professeures ou professeurs, des chargées ou chargés de cours, des auxiliaires d'enseignement ou des correctrices ou correcteurs ou des conseillères ou conseillers.

Personnel lié au soutien à l'enseignement

Un ou plusieurs membres du personnel d'un service, d'une faculté ou d'un centre universitaire de formation apportant un soutien au personnel lié à l'enseignement pendant les étapes relatives à l'offre d'une activité pédagogique, notamment dans la conception, la diffusion et la production.

3. PRINCIPES

- Le développement du numérique est réalisé de façon à préserver la même qualité dans tous les modes de formation : en présence, totalement à distance ou hybride.
- L'intégration judicieuse du numérique dans la formation s'inscrit dans une perspective d'enrichissement de l'expérience d'enseignement et de l'expérience d'apprentissage.
- Le déploiement du numérique et son intégration aux programmes et activités pédagogiques sont une responsabilité partagée qui requiert une collaboration institutionnelle (les directions de l'Université, des facultés, des centres universitaires de formation et des services, le personnel lié à l'enseignement, le personnel lié au soutien à l'enseignement et les étudiantes et étudiants).
- Les ressources et les outils numériques mis à la disposition du personnel de l'Université et des étudiantes et étudiants, tant au regard de l'accessibilité, que de leur nature découlent de pratiques de gestion adéquates, ainsi que de la vigilance au regard de l'évolution des technologies, des pratiques de formation et de la recherche dans le domaine.

¹ (Définition inspirée de *Les fondements de la littératie numérique*; Centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique [<http://habilomedias.ca/>]).

- Le développement et l'intégration du numérique dans la formation, que ce soit par le personnel lié à l'enseignement ou par les étudiantes et étudiants, se font de façon éthique et dans le respect de la propriété intellectuelle, du droit à la vie privée, à l'image et à la réputation des personnes, ainsi que de la protection des renseignements personnels.

4. ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE LA POLITIQUE

L'enrichissement de la formation par le numérique en présence, totalement à distance, ou en mode hybride, repose sur trois piliers : la qualité de la formation, un soutien adéquat au personnel lié à l'enseignement et la qualité de l'expérience d'apprentissage des étudiantes et étudiants.

4.1 Qualité de la formation

À l'Université de Sherbrooke, la recherche de l'excellence en formation se traduit notamment dans les quatre politiques mentionnées en préambule. En outre, l'intégration du numérique dans la plupart des sphères d'activité de la société incite l'Université à tirer parti de ces technologies afin de maintenir et d'enrichir la qualité de sa formation en présence, totalement à distance ou hybride. Cette valeur ajoutée est réalisée :

- en soutenant une réflexion continue sur la façon dont le numérique pourrait mieux concrétiser les finalités de la formation de l'Université;
- en explorant la possibilité, là où c'est souhaitable, de créer ou d'adapter des programmes et des activités pédagogiques intégrant le numérique;
- en soutenant l'utilisation de méthodes pédagogiques adaptée au contexte de l'intégration du numérique dans la formation;
- en intégrant à l'évaluation périodique et continue des programmes, et lorsqu'approprié, à l'évaluation de l'enseignement, un questionnaire sur la place et l'impact du numérique au regard de la qualité et la pertinence de la formation;
- en adaptant l'évaluation des apprentissages aux caractéristiques du numérique;
- en prévenant les délits comme le plagiat et la tricherie, susceptibles d'être favorisés par les technologies du numérique;
- en utilisant une infrastructure soutenant adéquatement l'intégration du numérique dans la formation.

4.2 Soutien adéquat au personnel lié à l'enseignement

L'intégration du numérique dans la formation en présence, totalement à distance ou hybride nécessite des connaissances et des compétences particulières, lesquelles, entraînent une redéfinition des rôles des personnes impliquées dans l'enseignement et requiert leur adhésion. De plus, elle amène une révision des méthodes pédagogiques, et ce, à toutes les étapes de la création ou de l'adaptation des activités pédagogiques (conception, production, diffusion, encadrement, évaluation des apprentissages, retour réflexif).

Reconnaissant cet état de fait, l'amélioration de la littératie numérique du personnel passe par la valorisation du numérique en enseignement, ainsi que par la formation et le soutien du personnel :

Valorisation

- en démontrant au personnel lié à l'enseignement le potentiel du numérique pour l'enrichissement de la pédagogie universitaire;

- en donnant accès à diverses technologies au personnel lié à l'enseignement pour tester, expérimenter et découvrir en quoi le numérique peut apporter une valeur ajoutée à la formation;
- en reconnaissant que l'intégration du numérique dans la formation, quel que soit son mode, représente un défi particulier dont il faut tenir compte dans le cheminement de carrière des chargées et chargés de cours et de la promotion des professeures et professeurs;
- en suscitant et en soutenant des projets d'innovation pédagogique et des études sur les bonnes pratiques d'intégration du numérique dans la formation en présence, totalement à distance ou hybride;

Formation

- en reconnaissant les besoins d'initiation et de formation technopédagogique du personnel lié à l'enseignement relativement au numérique;
- en reconnaissant que les membres du personnel lié à l'enseignement, sont appelés à jouer des rôles différents et spécialisés au regard des étapes de création ou d'adaptation des activités pédagogiques;
- en offrant au personnel lié à l'enseignement une formation et un accompagnement continus adaptés à son rôle et à la fonction qu'il occupe à l'Université;
- en offrant une formation technopédagogique relative au numérique aux nouveaux membres du personnel liés à l'enseignement dès leur embauche;

Soutien

- en offrant au personnel lié à l'enseignement un soutien adapté à sa fonction à chacune des étapes de la création, de l'adaptation et de la diffusion d'une activité pédagogique intégrant le numérique;
- en réalisant régulièrement une analyse des besoins du personnel lié à l'enseignement en matière d'intégration du numérique dans la formation;
- en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour favoriser la concertation, la collaboration et l'entraide entre les membres du personnel des programmes et des services, en vue d'intégrer de façon optimale le numérique dans la formation;
- en faisant une veille sur les développements en matière d'intégration du numérique dans la formation et en communiquant les résultats au personnel lié à l'enseignement;
- en reconnaissant qu'un accompagnement technologique permanent est nécessaire pour soutenir l'ensemble des initiatives d'intégration du numérique dans la formation.

4.3 Qualité de l'expérience d'apprentissage des étudiantes et étudiants

La culture d'apprentissage des étudiantes et étudiants est en pleine mutation, en formation initiale, mais spécialement en formation continue, ce qui provoque une évolution des besoins de formation. Dans la perspective de conciliation études, famille, travail et vie personnelle, les étudiantes et étudiants requièrent plus de flexibilité de temps et de lieux, ainsi qu' une formation pédagogiquement stimulante, de qualité et adaptée aux changements rapides des pratiques professionnelles.

L'Université reconnaît cette nouvelle réalité :

- en mettant en œuvre les efforts et moyens nécessaires pour que l'intégration du numérique dans la formation en présence, totalement à distance ou hybride procure une expérience d'apprentissage enrichie aux étudiantes et étudiants;

- en analysant en continu les besoins de formation relativement au numérique, au moyen de consultations auprès de ses effectifs étudiants actuels ou passés, mais aussi en sondant les attentes du marché du travail, notamment lors de l'évaluation périodique des programmes;
- en prenant les dispositions nécessaires pour favoriser, chez les étudiantes et étudiants, le sentiment d'appartenance à leur programme, ainsi que la persévérance et l'engagement dans leur projet d'études, avec un effort particulier pour les formations totalement à distance;
- en reconnaissant que les effectifs étudiants ont besoin d'être initiés à la culture de l'apprentissage universitaire, laquelle comprend la formation utilisant le numérique;
- en établissant et maintenant une communication et une rétroaction continues et efficaces entre le personnel lié à l'enseignement et les étudiantes et étudiants;
- en rendant transparentes les attentes en matière d'outils numériques exigés dans les activités pédagogiques et en évitant qu'elles ne deviennent un frein à l'accès à la formation.

5. RESPONSABILITÉS

L'ensemble des éléments composant la qualité de la formation, le soutien au personnel enseignant et l'expérience d'apprentissage des étudiantes et des étudiants se traduisent par des responsabilités qui sont assumées en fonction des moyens et des ressources pouvant y être consacrés.

5.1 Université

- Offrir aux étudiantes et étudiants des programmes et des activités pédagogiques en présence, totalement à distance ou hybrides qui contribuent à en faire des diplômées et diplômés compétents, dotés d'un solide sens critique et prêts à relever les défis des milieux de pratique qui recourent de plus en plus au numérique.
- Investir, en continu, dans les ressources humaines et matérielles nécessaires au développement d'un écosystème relatif au numérique visant l'excellence.
- Prendre les dispositions nécessaires pour soutenir, tant sur les plans pédagogique que technique, le personnel lié à l'enseignement dans son passage vers l'intégration du numérique dans la formation en présence, totalement à distance ou hybride.
- Inciter le personnel lié à l'enseignement à parfaire ses connaissances et ses compétences au regard de l'intégration du numérique dans la formation en présence, totalement à distance ou hybride, par une participation continue à des programmes ou des dispositifs de formation non créditées offerts sur cette matière à l'Université.
- Encourager les initiatives permettant de faire émerger, en matière d'intégration du numérique dans la formation en présence, totalement à distance ou hybride, les bonnes pratiques et les données probantes relatives à la création ou à l'adaptation d'activités pédagogiques de qualité optimale.
- Reconnaître l'engagement des différents groupes du personnel dans des projets favorisant le numérique (concours, prix).
- Mettre en place des mécanismes de concertation institutionnelle en vue d'une intégration optimale et judicieuse du numérique dans la formation.

5.2 Facultés et centres universitaires de formation

- Se doter d'orientations en matière d'intégration du numérique en présence, totalement à distance ou hybride, dans les programmes et activités pédagogiques qui sont sous sa responsabilité;

- Susciter des initiatives et projets intégrant le numérique dans la formation en présence, totalement à distance ou hybride.
- Favoriser la concertation entre les équipes des programmes et des départements, ainsi que la collaboration interfacultaire et avec les centres universitaires de formation.
- Encourager le personnel lié à l'enseignement ainsi que les étudiantes et étudiants à prendre les moyens permettant de mieux répondre à leurs besoins de formation et de soutien dans le domaine du numérique.
- Reconnaître l'implication de son personnel lié à l'enseignement dans le numérique.
- Inciter les départements ou, dans certaines facultés les comités paritaires, à intégrer cet engagement aux critères et indicateurs de renouvellement de contrat, de permanence ou de promotion des professeures et professeurs.
- Favoriser, en collaboration avec les services, une évaluation continue des dispositifs numériques mis en œuvre dans ses programmes et activités pédagogiques.
- Adapter ses règlements aux caractéristiques et à la logique de l'intégration du numérique dans la formation.

5.3 Personnel lié à l'enseignement

- Participer, selon son rôle et dans la limite de sa fonction, à la définition des orientations de sa faculté ou de son centre universitaire de formation en matière d'intégration du numérique dans la formation.
- Participer à la définition des besoins des étudiantes et étudiants en matière de formation intégrant le numérique.
- Investir dans le développement de ses connaissances et de ses compétences pédagogiques et techniques nécessaires à l'intégration du numérique dans la formation, notamment en participant à des formations ou à des dispositifs d'accompagnement ou de partage offerts à l'Université.
- Participer à la création ou à l'adaptation d'activités pédagogiques en vue d'y intégrer de façon judicieuse le numérique.
- Ajuster son rôle à la logique d'un enseignement intégrant le numérique, et cela, pour toutes les étapes de création ou d'adaptation d'activités pédagogiques.
- Participer au travail d'équipes interdisciplinaires et interprofessionnelles nécessaire à l'analyse, au choix et à l'intégration judicieuse et harmonieuse du numérique dans l'enseignement.
- Faire une utilisation judicieuse des outils numériques, de façon éthique et dans le respect du *Règlement des études* (Règlement 2575-009), de la propriété intellectuelle, du droit à la vie privée, de la protection des renseignements personnels et de la réputation des personnes.

5.4 Étudiante et étudiant

- Poursuivre le développement de sa littératie numérique en vue d'une meilleure socialisation à la culture d'apprentissage universitaire.
- Développer un esprit critique et faire preuve d'autonomie dans le développement des compétences numériques utiles à sa formation.
- Adapter ses pratiques d'études aux contextes des apprentissages liés à l'intégration du numérique dans la formation.
- Faire une utilisation judicieuse des outils numériques dans sa formation, de façon éthique et dans le respect du *Règlement des études* (Règlement 2575-009), de la propriété intellectuelle, du droit à la vie privée, de la protection des renseignements personnels et de la réputation des personnes.

- Participer à l'amélioration continue de son programme et des activités pédagogiques.
- Favoriser, pour les effectifs étudiants engagés dans des formations hybrides ou totalement à distance, une représentation étudiante adéquate au sein des instances institutionnelles, facultaires et des centres universitaires de formation.

5.5 Service de soutien à la formation et Service des technologies de l'information

- Reconnaître les besoins d'initiation technopédagogique du personnel lié à l'enseignement relativement à l'intégration du numérique dans la formation en présence, totalement à distance ou hybride.
- Contribuer à répondre aux besoins d'initiation, de formation et de soutien au personnel lié à l'enseignement des facultés et des centres universitaires de formation.
- Contribuer au développement de la banque de ressources numériques.
- Soutenir et accompagner le personnel lié à l'enseignement dans la création et l'adaptation de programmes d'études et d'activités pédagogiques intégrant le numérique.
- Assurer une veille sur les données probantes et les bonnes pratiques en matière de formation intégrant le numérique et en faire la diffusion dans la communauté universitaire.
- Soutenir l'innovation pédagogique en matière d'intégration du numérique dans la formation en présence, totalement à distance ou hybride.
- Mettre en place et maintenir des lieux d'échanges et de collaborations interfacultaires et avec les centres universitaires de formation pour favoriser l'entraide et l'échange de bonnes pratiques.
- Maintenir une infrastructure technologique efficace, souple, rapide, diversifiée, facile d'accès et à jour.
- Organiser des événements ou soutenir l'organisation d'événements faisant la promotion des technologies et des outils numériques de pointe en enseignement, selon les besoins des facultés et des centres universitaires de formation ou les informations collectées dans les activités de veille sur le numérique.
- Contribuer au développement d'orientations, de dispositifs, de ressources soutenant l'Université dans ses efforts de développer un écosystème numérique.

6. RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE, DE L'APPLICATION ET DU SUIVI DE LA POLITIQUE

La mise en œuvre, l'application, la diffusion et la mise à jour de la politique sont sous la responsabilité de la vice-rectrice ou du vice-recteur responsable des études.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil universitaire.